Image not found or type unknown

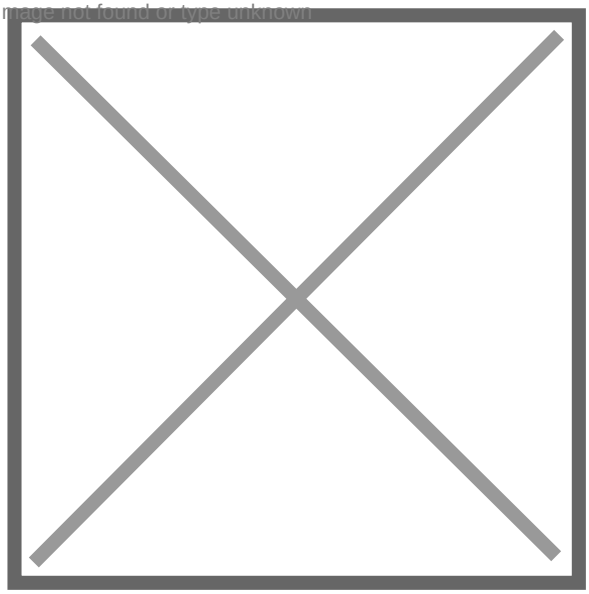

CDD dans la fonction publique territoriale

Par **cece56**, le **20/04/2013** à **13:42**

bonjour, je suis infirmière territoriale dans un établissement médico social géré par le CCAS de ma commune.
J'y travaille depuis son ouverture il y a 3 ans 1/2 (je suis donc sur un poste non pourvu par un titulaire)et j'ai le statut de contractuel (5 CDD successifs en 3 ans) mon contrat prend fin en novembre 2013 et j'ai passé le concours dans le but d'être titularisée mais je viens d'avoir la réponse et je ne suis malheureusement pas retenue malgré ma motivation et tout le travail fournis au préalable....
la DRH m'a signifié qu'il ne pouvait pas me renouveler en tant qu'agent contractuel au-delà de trois ans et qu'à dater de novembre, je serai donc agent vacataire avec la rémunération qui va avec... + de 400 euros en moins: avec 2 enfants à charge, je ne peux pas me le permettre.
j'aime mon travail, j'ai de très bons rapports avec le personnel , les résidents et les familles et la directrice ne souhaite pas me voir partir.

En sachant que les infirmiers territoriaux sont passés en catégorie A depuis janvier 2013, puis-je bénéficier du renouvellement de CDD pendant 6 ans comme le prévoit la loi si aucun agent titulaire ne se manifestent? que puis-je faire pour éviter ce statut plus que précaire? j'angoisse beaucoup car j'ai investi beaucoup de ma personne dans cet établissement et au vu de la conjoncture actuelle, il n y a aucun poste à pourvoir dans ma région.

Merci de bien vouloir m'aider et de me donner quelques pistes car j'ai vraiment peur de la suite et j'ai envie de me battre pour préserver mon poste !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés